

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/040

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE
BELLEGARDE POUSSIEU
CHANAS
CLONAS SUR VAREZE
LE PEAGE DE ROUSSILLON

PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE
SONNAY
VERNIOZ

Mr DOLPHIN Jean-Michel
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
Mme GRANGEOT Christelle
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
Mr VIALLATTE Régis
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON
Thierry -
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr
ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr
BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT
Bernard
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mr MONTEYREMARDE Axel
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr
CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE
Claude – Mme CHOUCANE Aida
Mr CROS Michel
Mr MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Politique de la Ville : nouveau contrat « engagements quartiers 2030 »

La loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a redéfini les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté (taux de pauvreté de la population sur un périmètre d'un seul tenant d'au moins 1 000 habitants) et a instauré un nouveau contrat, le contrat de ville urbain et social pour la période 2015-2020 qui a ensuite été prolongé jusqu'à fin 2023.

Sur le territoire d'EBER, le contrat de ville a été signé le 9 juillet 2015. Deux quartiers étaient classés en Politique de la Ville : « Vieux-Péage – Les Ayencins » (situé sur la commune du Péage de Roussillon) et « Route de Sablons » (situé sur les communes du Péage de Roussillon et de Roussillon).

En 2023, un travail de refonte des contrats de ville a été engagé avec l'actualisation de la géographie prioritaire et la définition des objectifs et priorités d'intervention pour les 6 prochaines années. Les nouveaux contrats de ville appelés « Engagement Quartiers 2030 » doivent être signés avant le 31 mars 2024 et seront d'une durée de 6 ans avec un point d'étape à mi-parcours (2027).

La nouvelle géographie prioritaire a été actualisée avec les données de 2019 en reprenant les critères de pauvreté et de population issus de la loi de 2014. Ainsi, la nouvelle cartographie 2024-2030 fait **apparaître 2 quartiers trans-communaux entre Roussillon et le Péage de Roussillon : « Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air » et « Route de Sablons ».**

L'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 » a été pilotée par EBER, en étroite collaboration avec l'Etat, avec la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels, des acteurs du territoire ou des habitants.

Au regard du diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire et des préoccupations des habitants, il semble nécessaire d'agir sur 4 grands axes.

Les axes sont volontairement nommés en utilisant des verbes d'actions mettant en avant le dynamisme du contrat. L'emploi de l'adjectif possessif « mon » permet d'impliquer toutes les parties prenantes. C'est bien en agissant tous dans le même sens, chacun à notre niveau, que la vie des habitants des quartiers prioritaires sera améliorée.

Le comité de pilotage du lundi 11 décembre 2023 a permis de valider les axes et enjeux prioritaires du contrat « Engagements Quartiers 2030 » d'EBER, qui sont les suivants :

- « Mon quartier émancipe » grâce à la réussite éducative et scolaire, le soutien à la parentalité et l'accès à la culture et au sport ;
- « Mon quartier révèle » : avec des actions autour de l'emploi, l'insertion et le développement économique ;
- « Mon quartier respire » regroupant la santé, le cadre de vie et la transition écologique ;
- « Mon quartier agit » mettant en avant le besoin de renforcer l'accès aux droits et aux services publics, consolider et développer le vivre ensemble et garantir la tranquillité publique et la sécurité.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu le contrat de ville signé le 9 juillet 2015,

Considérant l'importance de la politique de la ville pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, réduire les inégalités et leur garantir une égalité réelle d'accès aux droits, Considérant les faits ci-dessus exposés,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A la majorité de ses membres,

APPROUVE le contrat « Engagements Quartiers 2030 » d'EBER, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Vice-président
Robert DURANTON

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_040-DE